



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 112 de l'ordre du jour

Plan des conférences

Plan des conférences

Réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/59/159) et sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (A/59/172). Il disposait également pour information du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la gestion globale des services de conférence (A/59/133 et Corr.1). Lorsqu'il a examiné ces rapports, il a pu s'entretenir avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont apporté des renseignements supplémentaires et des éclaircissements.

2. En application de la résolution 58/250 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2003, le rapport sur le plan des conférences comporte des statistiques et d'autres informations sur l'utilisation des services et installations de conférence, sur des questions relatives à la documentation et aux publications, à la traduction et à l'interprétation et sur l'utilisation de l'informatique, tandis que le rapport sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences traite des aspects généraux des services techniques de secrétariat et des services de conférence fournis par le Département, ainsi que de trois grands projets entrepris par celui-ci depuis un an.

3. Le rapport sur la réforme du Département évoque les problèmes de gestion de la documentation : le Département a pris des mesures (A/59/172, par. 18 et 19) pour que les documents paraissent à temps pour les délibérations des organes intergouvernementaux et des organes d'experts. Il s'agit notamment de l'application d'un système de créneaux aux prévisions du volume et à la planification du traitement de la documentation. Le Comité consultatif a procédé avec les cadres du Département à un échange de vues sur l'état d'avancement du système électronique de gestion de la documentation qu'il est envisagé de mettre en place (ibid., par. 24 à

37). Le système de créneaux avait été introduit pour rendre plus fiables les projections du volume de travail du Département, mieux planifier et exploiter plus efficacement sa capacité de traitement et, par conséquent, mieux respecter les règles régissant les délais de publication des documents, les départements d'origine programmant et suivant plus rigoureusement la soumission de leurs manuscrits (ibid., par. 25). **Le Comité est d'avis que malgré les avantages dont on prévoyait au départ que s'accompagnerait l'introduction du système de créneaux, les problèmes restent chroniques, en partie à cause de la soumission « hors créneaux » de documents à traiter. L'expérience lui montre que le système n'a pas la souplesse voulue, et qu'il fait désormais obstacle à la tenue des délais fixés pour la publication des documents nécessaires, de même qu'à la capacité de gestion des périodes de forte pointe. Le Comité croit comprendre qu'un groupe interdépartemental en cours de constitution sera chargé d'étudier les faiblesses du système et les moyens de les rectifier.**

4. Le rapport sur le plan des conférences contient des tableaux statistiques sur l'utilisation prévue et l'utilisation effective des services de conférence alloués à un échantillon d'organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi en 2003, établies selon la méthode adoptée par le Comité des conférences à sa 348^e séance, le 18 mai 1993 (A/59/159, annexe I). On explicite également à l'annexe les têtes de colonne des tableaux, notamment la formule de calcul du taux d'utilisation et les modifications apportées en 2003 à la méthode de calcul de ce taux.

5. Le Comité consultatif note que selon la formule, le taux global d'utilisation a été plus élevé en 2003 qu'en 2002 et 2001, traduisant une augmentation générale de l'utilisation des services de conférence dans tous les lieux d'affectation depuis 2001. **Le Comité consultatif est satisfait de cette évolution, mais reste préoccupé par le fait que des statistiques d'utilisation brutes, si elles ne sont pas assorties d'une analyse plus qualitative, risquent de créer la confusion, ne permettant pas de bien comprendre les gains d'efficacité effectifs de l'utilisation des services de conférence accordés. Le Comité estime qu'il faudrait, à l'heure où l'on voit s'instaurer peu à peu dans l'Organisation une culture de la gestion axée sur les résultats, s'occuper plus d'optimiser l'utilisation des services de conférence accordés en mesurant les résultats obtenus avec les ressources disponibles. Cette manière de faire ne coïncidant pas nécessairement avec la formule servant actuellement à mesurer l'utilisation des services de conférence, le Comité engage toutes les parties intéressées à tenir compte de son avis pour revoir la méthode de calcul de l'utilisation des services de conférence.**

6. Le rapport sur le plan des conférences évoque la question des taux de vacance de postes dans les services linguistiques (A/59/159, par. 47 à 49). Au Siège, les taux de vacance de postes restent élevés dans plusieurs services de traduction, par suite des nombreux départs à la retraite et autres mouvements de personnel. À Genève et à Vienne, les taux de vacance sont moins élevés, mais sont appelés à augmenter à cause des départs à la retraite qui surviendront d'ici à la fin de 2005, et à Nairobi, il reste difficile de pourvoir les postes de traducteur, d'éditeur et d'interprète (ibid., par. 47). **Le Comité consultatif a été informé que les postes exigeant l'arabe posent un problème encore plus aigu. Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait que le Département s'occupe plus attentivement de planifier les successions en trouvant sur les marchés locaux des candidats qu'on pourrait engager, et en établissant une liste de candidats qualifiés pour toutes les langues**

officielles. **Le Comité compte revenir sur la question générale de la planification des successions et des vacances de poste lorsqu'il examinera les documents relatifs à la gestion des ressources humaines que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.**

7. L'étude des normes de production et des indicateurs de résultats (voir A/59/172, par. 48 à 52) est au nombre des grands projets entrepris par le Département selon les instructions de l'Assemblée générale (voir les résolutions 56/242, 57/283 B et 58/250). Le Comité consultatif relève qu'une équipe spéciale chargée d'étudier les normes de production et le suivi des résultats a été constituée en juillet 2003 avec la participation du Siège et des Offices des Nations Unies à Genève (ONUG), à Vienne (ONUUV) et à Nairobi (ONUN). Elle a examiné les normes actuellement applicables au personnel des services de conférence et s'est attachée à déterminer quelles étaient les incidences de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes de travail sur les prestations de ce personnel (ibid., par. 48). **Le Comité note que dans certains domaines de travail, traitement de texte et distribution notamment, l'introduction de l'informatique a permis des gains d'efficacité, au point qu'il a été possible de réduire les effectifs et de procéder à des réaffectations de personnel, et que le projet entrepris par le Département en vue de rendre entièrement électroniques l'acheminement et le traitement des documents ne fait que démarrer (A/59/172, par. 50 et 51). Mais il fait observer que l'introduction de l'informatique au Département n'a pas automatiquement entraîné une productivité accrue dans des domaines de travail importants – édition, traduction, interprétation – où le travail, par sa nature, ne se prête pas facilement à l'automatisation, et où, en dernière analyse, l'impact de la technologie est difficile à évaluer.**

8. À ce propos, le Comité consultatif relève dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier et les états financiers vérifiés des Nations Unies de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003 (A/59/5, vol. I, chap. II, par. 191) que le Département avait informé le Comité des commissaires aux comptes qu'il attribuait la baisse de production et de productivité, entre autres, à l'introduction des techniques électroniques d'acheminement et de traitement des documents, notamment au fait que les traducteurs étaient de plus en plus nombreux à taper eux-mêmes leurs textes et au recours accru aux outils informatisés de terminologie et de référence. Le Comité consultatif fait observer que ces techniques et méthodes ont fait baisser la productivité, même si à terme elles peuvent améliorer la qualité et l'homogénéité du produit final. **Néanmoins, le Comité est préoccupé par le fait qu'après des investissements informatiques importants au Département, les gains de productivité et de qualité ne se sont pas encore matérialisés. Il demande au Département, à l'occasion de la réforme en cours, de continuer à poursuivre une stratégie informatique cohérente et axée sur les résultats. Le Département veillera ce faisant à tenir pleinement compte, pour la poursuite du développement et de l'utilisation de l'informatique, des besoins et de l'expérience du personnel linguistique.**

9. Le Comité consultatif relève dans le rapport que le Département entend poursuivre l'étude des normes de production et des indicateurs de résultats en vue de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale, à sa soixantième session, une méthode globale de mesure et de suivi des résultats, envisagés dans une optique systémique (A/59/172, par. 65). **À l'issue de l'échange de vues qu'il a eu avec les**

cadres de direction du Département, le Comité n'est pas convaincu que ce dernier ait suffisamment cherché à améliorer les résultats des fonctionnaires qui en relèvent, notamment en liant ses programmes de formation du personnel aux normes de production et aux indicateurs de résultats. Il demande au Département de lui rendre compte sur ce sujet dans le rapport sur l'étude des normes de production et des indicateurs de résultats.
